



Non respect du contrat de travail

Par **sergio78**, le **29/04/2010** à **20:13**

Bonjour,

Au moment de mes entretiens d'embauche on m'a parlé d'une prime d'objectif entre 0-15%, en moyenne à 10% (ce que j'ai toujours eu dans mes anciens boulots)

il est spécifié dans mon contrat qu'avec mon salaire de base "vous percevrez en outre une part variable de rémunération en fonction de l'atteinte des objectifs qui seront fixés en concertation avec vous lors de votre arrivée dans l'entreprise".

Je n'ai jamais eu d'objectif, ni de concertation.

Aujourd'hui je touche une prime annuelle exceptionnelle "variable" : 2000€ la 1ère année pour 8 mois de de travail, cette année 1500€ pour 12 mois de travail. Celle-ci est en fait calculée pour le Service en fonction des résultats du groupe.

Il faut savoir que j'avais 2 propositions d'embauche, une à 84k€, en Ile de France là où j'habitais, et celle-ci qui devait être au minimum à 88k€ avec la po, avec déménagement sur Nantes.

En réalité le salaire est de 80k€.

J'ai pris un prêt relais qui finit dans 2 mois qui m'a coûté 40k€ (je n'ai pas pu vendre ma maison en Ile de France mais j'ai enfin réussi à la louer.

Que puis-je faire, en sachant que j'ai pour 3760€ de crédit immo à payer chaque mois et que j'avais fait tous mes calculs avec cette po

Bien Cordialement,